



RENCONTRE formation

Conférence régionale

« **CONSTRUIRE DES RAPPORTS DE CONFIANCE
ENTRE L'ECOLE ET LES FAMILLES :
UN ATOUT POUR LA REUSSITE DES JEUNES** »

Mardi 05 avril 2011

**à la Maison internationale Universitaire
9 rue Kessler à Clermont-Ferrand**

Quelles démarches, quelles pistes de travail ?

L'école change, a beaucoup changé en une génération, et les familles suivent souvent mal les différentes évolutions. La connaissance du fonctionnement, des missions, des finalités de l'école ne doit pas être un **défilé d'initiés**. **L'école doit être plus lisible**. C'est d'autant plus important que les familles sont **angoissées** face à l'avenir, et aucun parent n'est assuré que ses enfants vivent mieux que lui.

Les familles sont plus démunies que démissionnaires. Elles sont diversifiées, différentes. Leurs rythmes de vie diffèrent de celui de l'école.

Il faut construire des rapports de confiance entre les familles et l'école. Rapprocher les familles de l'école est un enjeu car notre société est traversée de multiples fractures, qui comme l'a montré l'évaluation PISA 2009, se retrouvent à l'école.

Il est nécessaire de s'appuyer partout sur un établissement scolaire, **espace laïque de savoir et de citoyenneté**, ce qui implique quelques nécessités. Il s'agit aux yeux des élèves, des familles et plus largement de l'environnement de l'établissement, de **donner du sens aux missions de l'école et de donner de l'espoir** à toutes les familles.

Horaires : 18 h 00 à 20 h 00

Intervenant : *Jean-Louis AUDUC, Directeur des études, IUFM de Créteil (Université Paris-Est Créteil)*

Public : tout public

Accès : Tram station « Universités »

en collaboration avec :

La Chargée de mission régionale de lutte contre l'illettrisme, (DRJSCS Auvergne)

La Correspondante académique Illettrisme, (Rectorat)



**Centre
Ressources
Illettrisme
Auvergne**
6 rue du Clos Notre-Dame
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 90 48 16
Fax : 04 73 90 48 17
contact@cri-auvergne.org

**Gratuit mais sur inscription (tél. : 04.73.90.48.16) –
Date limite le 21 mars 2011**